



Paris, le 19 juin 2009

Madame la Ministre,

La mission d'information sur les relations financières entre l'État et les collectivités locales, issue de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, a récemment présenté ses propositions relatives au remplacement de l'actuelle taxe professionnelle par un nouvel impôt économique.

Le scénario envisagé repose sur quatre grands principes :

- les ressources des collectivités locales doivent être préservées, y compris à long terme,
- l'imposition des investissements des entreprises doit être supprimée, de même que celle sur les recettes,
- la priorité de la réforme doit être de réduire la charge fiscale supportée par les entreprises industrielles exposées à la concurrence internationale,
- l'état des finances publiques ne permet pas d'accroître le déficit, ce qui aboutirait à un transfert de charges sur les ménages.

Le nouvel impôt économique reposerait sur deux piliers indépendants, une taxe d'activité économique assise sur les immeubles utilisés d'une part, et une contribution assise sur la valeur ajoutée des entreprises, avec un taux fixé nationalement, d'autre part.

De plus, des impôts nationaux seraient transférés et des taxes sectorielles pourraient être créées.

Comme les élus locaux présents lors de l'audition du 10 juin l'ont exprimé auprès des quatre membres de la mission, les associations que nous représentons soutiennent l'architecture macroéconomique de ce scénario, qui suit la même logique que celle des propositions qui vous ont été présentées le 27 mai, lors du deuxième atelier de la Conférence nationale des exécutifs. Ces scénarii démontrent le réalisme et le sens des responsabilités des élus.

Madame Christine LAGARDE  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

.../...

Des aménagements devront sans aucun doute être apportés à ces schémas, notamment pour rechercher une palette d'assiettes la plus large possible, pour garantir la pérennité des ressources affectées à chacune des collectivités locales et pour promouvoir une meilleure péréquation des ressources.

Enfin, la réforme de l'impôt économique doit rapidement s'accompagner d'une réforme de la fiscalité locale sur les ménages, notamment par la révision approfondie des valeurs locatives.

Nous nous tenons à votre disposition et à celle de vos services, afin de travailler ensemble sur ces différents sujets.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Association des Maires  
de France**



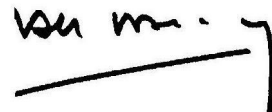
**Jacques PELISSARD**

**Association des Maires  
Ruraux de France**



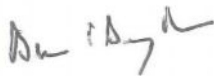
**Vanik BERBERIAN**

**Association des Petites Villes  
de France**



**Martin MALVY**

**Fédération des Maires  
des Villes Moyennes**



**Bruno BOURG-BROC**

**Association des Maires  
de Grandes Villes de France**



**Michel DESTOT**

**Association des communautés  
urbaines de France**



**Gérard COLLOMB**

**Assemblée des Communautés  
de France**



**Daniel DELAVEAU**